



# Association Genas Yoga Iyengar

## FICHE D'INSCRIPTION - SAISON 2019-2020

NOM : .....PRENOM : .....

ANNEE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

TEL : .....Courriel : .....

Ancien(ne) adhérent(e) :  Oui  Non  
Nouvel(le) adhérent(e) :  Oui  Non - date du cours d'essai : .....

Cours dispensés par Gérard Lhopital :

- Lundi 14 h 30
- Mercredi 17 h 15
- Mercredi 18 h 45
- Mercredi 20 h 00

Cours dispensés par Agnès Badin :

- Vendredi 12h30
- Vendredi 18h00

Cours dispensés par Frédéric Fuzier :

- Vendredi 19h30

Merci de joindre :

- 1 enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse (sauf si adresse électronique)
- 3 chèques :
  - o 1<sup>er</sup> trimestre : chèque comprenant l'adhésion et la cotisation (*montant selon le choix du nombre de cours et de personnes*)
  - o 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre : cotisation (*montant selon le choix du nombre de cours et de personnes*)
- Facture : (*case à cocher si vous souhaitez une facture*)

**Pour la saison 2019/2020 :**

- L'adhésion annuelle reste inchangée :
  - **15 €** : pour une personne individuelle ou une famille (conjoint + enfants) habitant à **Genas**
  - **18 €** : pour une personne individuelle ou une famille (conjoint + enfants) pour les **extérieurs**.
- Les cotisations trimestrielles sont pour :
  - **1 personne = 70 €**
  - **2 personnes d'une même famille = 135 €**
  - **3 personnes d'une même famille = 200 €**
  - **2 cours/semaine = 118 €**
  - **carte de 10 cours : 110 €**



# Association Genas Yoga Iyengar

## **Rappel de l'Article 2: « Adhésion-Participation trimestrielle aux cours » du « Règlement intérieur de l'Association GENAS YOGA », octobre 2015**

- La participation aux cours se compose de 3 chèques remis à l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre (Octobre, Janvier et Avril). Tout trimestre commencé est dû. En cas de maladie avec hospitalisation ou de force majeure, la participation aux cours pour le ou les trimestres restants sera remboursée, **sous réserve** que le certificat médical soit envoyé sous 72 heures au président : faire la demande par écrit au président avant le début des cours du ou des trimestres restants. Le bureau décidera du bien-fondé du remboursement.

## **Autorisation de publication :**

- Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle, l'adhérent :

Autorise l'Association « Genas Yoga Iyengar »

N'autorise pas l'Association « Genas Yoga Iyengar »

A utiliser et à publier les photographies, les films, les enregistrements pris lors des cours.

La présente autorisation reste valable pour la saison complète.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association « Genas Yoga Iyengar » et l'accepte sans réserve.

## **Quelques informations :**

Nous vous informons que désormais, vous trouvez toutes les informations nécessaires sur notre site internet : **genasyoga.fr**

E-mail : genasyoga@gmail.com

Genas, le

Signature